

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION  
(RC)**



Personne publique : Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry  
Représentée par Monsieur le Président

Objet de la consultation :

**CONSTRUCTION D'UN BUREAU  
EN EXTENSION DES LOCAUX EXISTANTS**

Marché à Procédure Adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics)

Date limite de remise des offres : lundi 8 décembre 2014 à 12 heures

*Maître de l'ouvrage*

Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry  
Route de Ploudiry  
29800 LA MARTYRE

*Maîtrise d'œuvre*

HENRY Leïla – architecte DPLG  
Lestremelar  
29450 SIZUN

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

### SOMMAIRE

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

- 1.1 – objet de la consultation
- 1.2 – définition de la procédure
- 1.3 – décomposition de la consultation
- 1.4 – nature de l'attributaire
- 1.5 – Maître d'œuvre

#### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

- 2.1 – durée du marché
- 2.2 – Délai de validité du marché
- 2.3 – Contenu de la consultation
- 2.4 – Connaissance des lieux

#### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PRESENTATION, D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

- 3.1 – pièces des candidatures
- 3.2 – pièce de l'offre

#### **ARTICLE 4 – EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION**

#### **ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DES REMISE DES OFFRE**

#### **ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

---

### **1.1 – Objet et étendue de la consultation**

La présente consultation porte à l'ensemble des prestations afférentes à la réalisation de l'opération ci-après :

**Construction d'un bureau en extension des locaux existants**

### **1.2 – Définition de la procédure**

Les travaux seront exécutés en application du C.C.A.P. joint au marché, et en application de la procédure adaptée de l'article 28-II, par l'attributaire de ce présent marché.

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28-II du code des marchés publics.

### **1.3 – Décomposition de la consultation**

L'opération de travaux est allotie, la consultation porte sur 7 lots désignés ci-après qui seront traités par marchés séparés :

- Lot n° 1                      Gros œuvre
- Lot n° 2                      Charpente - Menuiserie
- Lot n° 3                      Couverture
- Lot n° 4                      Parement intérieur - isolation
- Lot n° 5                      Carrelage
- Lot n° 6                      Peinture
- Lot n° 7                      Electricité – chauffage

### **1.4 - Nature de l'attributaire**

Les travaux sont traités en marchés séparés. Le titulaire est soit une entreprise isolée, soit un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

### **1.5 - Maître d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par

Madame Leïla HENRY, Architecte DPLG  
Lestremelar  
29450 SIZUN

En charge de la coordination du chantier.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

---

### **2.1 – Durée du marché**

Les travaux débiteront le 12 janvier 2015 pour une durée de 3 mois et 1 semaine.

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

### **2.2 – Délai de validité du marché**

Le délai est arrêté à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Une phase de négociation pourrait intervenir à l'issue de l'analyse des offres.

### **2.3 – Contenu de la consultation**

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire ou téléchargeable sur le site de l'AMF du Finistère.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

Le candidat doit envoyer sa candidature et son offre sur un support papier au plus tard le lundi 8 décembre 2014 à 12 heures.

### **2.4 – Connaissance des lieux**

Avant d'établir leur offre, les entreprises sont tenues d'effectuer une visite du site, avec signature d'un registre de passage.

## **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PRESENTATION, D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

---

Chaque candidat devra impérativement produire un dossier complet (rédigé en français, exprimé en EURO) comprenant les pièces suivantes (pièces de candidature et pièces d'offres) datées et signées par lui.

### **3.1 – pièces des candidatures**

a) les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des Marchés Publics :

- formulaire DC1 (lettre de candidature)
- formulaire DC2 (déclaration du candidat)
- attestation d'assurance « responsabilité civile » et « décennale »
- copies de jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- 

Les formulaires DC 1 et DC 2 sont téléchargeables gratuitement sur [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

b) les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

C) les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyées des attestations de bonne exécution pour les travaux importants (montants, date et lieu d'exécution, avec précision de la bonne et juste réalisation)
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel, l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Le candidat produira le même type de justificatifs en cas de sous-traitance par un opérateur économique supplémentaire

### **3.2 – pièce de l'offre**

- L'acte d'engagement (A.E)
- Le bordereau du prix global
- Un mémoire technique justificatif

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

## **ARTICLE 4 – EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION**

---

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens du CMP seront éliminées.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit : Pour chaque lot, après examen de l'ensemble des offres, le Pouvoir Adjudicateur pourra demander des précisions aux candidats sur la teneur de leur offre. A la suite de cet examen, la personne responsable du marché pourra engager des négociations.

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie par la personne responsable du marché en tenant compte des prestations complémentaires ou alternatives.

Compte tenu des réponses apportées par les candidats, le Pouvoir Adjudicateur engagera les négociations avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes au regard des critères définis ci-après.

Les critères d'attribution des marchés seront pondérés comme suit :

<b>Critère d'attribution</b>	<b>Coefficient</b>
Le prix des prestations	50 %
La valeur technique des prestations	40 %
Respect du calendrier des travaux	10 %

Pour chaque lot, au terme de ces négociations, au vu de la proposition de classement, la personne responsable du marché ou le Pouvoir Adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est la mieux classée, au vu de la proposition de classement réalisée par la personne responsable du marché.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par la personne responsable du marché qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Lors de l'examen des offres, la personne responsable du marché ou le Pouvoir Adjudicateur se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

La personne responsable du marché pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Le Pouvoir Adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

## **ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

---

**Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.**

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts.

Le dossier dématérialisé est disponible gratuitement sur le site : AMF du Finistère

L'offre devra être adressée

- par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci-dessus
- remise contre récépissé, transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes :

**Monsieur le Président  
Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry  
Route de Ploudiry  
29800 LA MARTYRE**

**Offre pour « La construction d'un bureau en extension des locaux existants »  
Lot n° :  
« NE PAS OUVRIR »**

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## **ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres,

- pour les renseignements d'ordre administratif, une demande écrite à :

**Monsieur le Président**  
**Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry**  
**Route de Ploudiry**  
**29800 LA MARTYRE**  
Tel : 02 98 25 18 08  
Courriel : [syndicatplateau-ploudiry@orange.fr](mailto:syndicatplateau-ploudiry@orange.fr)

- pour les renseignements d'ordre technique, une demande écrite à :

**HENRY Leïla architecte DPLG**  
Lestremelar  
29450 SIZUN  
Tél : 02 98 68 84 19 / Fax : 02 98 68 84 59  
Courriel: [leilahenry@orange.fr](mailto:leilahenry@orange.fr)

Envoi à la publication le 17 novembre 2014